

## Le QCGN exhorte le gouvernement du Québec à faire marche arrière au sujet du projet de loi 96

**Montréal, le 28 septembre 2021** – Le Quebec Community Groups Network exhorte le gouvernement du Québec à retirer son projet de loi 96 et à prendre le temps nécessaire pour établir un consensus sur la meilleure façon de promouvoir le français comme langue commune du Québec. Mardi, devant la Commission de la culture et de l'éducation à l'Assemblée nationale, le QCGN a également exposé de sérieuses préoccupations concernant la modification unilatérale proposée à la Constitution, l'utilisation préventive de la disposition de dérogation et la définition de la communauté d'expression anglaise du Québec

« Le projet de loi 96 propose la plus vaste refonte de l'ordre juridique du Québec depuis la Révolution tranquille, a déclaré la présidente du QCGN, Marlene Jennings. Adopté, ce projet de loi modifierait fondamentalement la structure de l'État et bouleverserait 40 ans de protection des droits de la personne en cherchant à transformer fondamentalement la façon dont le Québec est gouverné. Or, ces modifications auraient un impact significatif sur la relation entre le Québec et le Canada, sur la vie de tous les Québécois et sur le type de société que nous souhaitons construire ensemble.

Mme Jennings a ajouté : « Nous soutenons que dans sa hâte le gouvernement a sauté une étape critique. Il n'a pas réussi à rassembler les Québécois pour identifier les défis, faire la distinction entre les mythes et la réalité et, surtout, établir un consensus sur la meilleure voie à suivre. Voilà pourquoi nous exhortons le gouvernement à retirer son projet de loi et à entamer une consultation publique pour déterminer comment les Québécois peuvent tous ensemble promouvoir l'usage du français ».

Au début du mois, le QCGN a organisé une consultation communautaire parallèle. Pendant cinq jours, nous avons entendu les commentaires de 50 personnes, comprenant des juristes, des universitaires, des éducateurs, des entrepreneurs et des chefs d'entreprise de même que des représentants des services de santé et des services sociaux, de la communauté artistique, des groupes de défense des droits des femmes et des communautés sous-représentées.

« Nos audiences ont suscité un grand intérêt au sein de notre communauté : des centaines de personnes les ont écoutées en direct et des milliers les ont visionnées par la suite, a déclaré Mme Jennings. Nous sommes convaincus que les points de vue que nous partageons avec le gouvernement reflètent un large consensus au sein de notre communauté. »

Parmi les préoccupations du QCGN figure une proposition de modification unilatérale de la Loi constitutionnelle qui aurait pour effet de reconnaître que « les Québécois forment une nation; que le français est la seule langue officielle du Québec; et que le français est la langue commune de la nation québécoise ».

« Les implications de ces propositions sur la minorité d'expression anglaise du Québec ne sont pas claires », a indiqué Mme Jennings au comité de l'Assemblée nationale, chargé d'étudier le projet de loi. « Pour nous, non-francophones, il est difficile de voir où nous nous situons au sein de la société québécoise. Il n'est pas évident de savoir qui fait partie de la *nation québécoise*. Compte tenu des récentes politiques d'immigration du gouvernement, du projet de loi 21 et de ce projet de loi, force est de constater que la nation québécoise ne comprend pas tous ceux qui vivent au Québec. »

« Nous devons comprendre les implications d'un tel amendement constitutionnel. Voilà pourquoi nous avons imploré le gouvernement de procéder par renvoi, c'est-à-dire de demander l'avis de la Cour d'appel du Québec sur la constitutionnalité de cet amendement et d'en préciser le sens. »

Le projet de loi 96 représente l'utilisation la plus radicale des dérogations aux droits de la personne dans l'histoire du Québec et du Canada. « Nos meilleurs juristes de même que les gouvernements libéraux et ceux du Parti québécois qui se sont succédé ont élaboré, adopté, renforcé et mis en œuvre une charte des droits de la personne reconnue comme l'une des plus novatrices, des plus complètes et des plus progressistes au monde, a rappelé Mme Jennings. Le premier ministre René Lévesque était si fier de la version de 1983 de la Charte qu'il en a même distribué un exemplaire par la poste à tous les foyers du Québec. »

« Les droits de la personne protègent les individus contre les abus de l'État, a fait observer Pearl Eliadis, avocate spécialisée dans les droits de la personne. Avec les dérogations préventives, nous n'avons plus de protection. Le gouvernement est en train d'établir une zone sans Charte. »

Cette législation d'une grande portée affecterait de multiples aspects de la vie, notamment le commerce, l'emploi, l'éducation, l'accès aux services publics et le fonctionnement de notre système juridique. Si l'on enfreint des droits qui seraient autrement protégés, les tribunaux ne pourront pas examiner ni corriger des comportements qui violent ces droits garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Le projet de loi 96 aurait de graves répercussions sur la minorité d'expression anglaise du Québec en restreignant les services en anglais, notamment les services de santé et les services sociaux; en limitant l'accès à la justice en anglais; en diminuant l'accès à l'enseignement primaire et secondaire pour les non-anglophones; en limitant les admissions dans les cégeps de langue anglaise; et en diminuant les services bilingues dans les municipalités.

« L'utilisation du concept *admissible à l'anglais* est extrêmement problématique, affirme Mme Jennings. Il est tout à fait déconnecté du processus d'auto-identification à la communauté. Il révoque le droit d'accès aux services pour 300 000 à 500 000 Québécois d'expression anglaise. Ainsi, le QCGN soutient que le droit à la communication et aux services en anglais ne doit jamais être fondé sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais. »

Les dispositions du projet de loi rendraient également plus difficile de faire des affaires au Québec en augmentant les formalités administratives pour les petites et moyennes entreprises, en rendant plus ardues la rédaction et l'exécution de contrats au Québec et en multipliant les difficultés à attirer des talents de l'extérieur du Québec. « Dans un contexte où la concurrence des investisseurs se mondialise, pourquoi ériger de nouvelles barrières? », se demande Mme Jennings.

Mais le QCGN a bien d'autres préoccupations. « Nous nous opposons aux dispositions qui augmenteraient les pouvoirs de l'Office québécois de la langue française – en particulier qu'il soit habilité à effectuer des enquêtes sans mandat, indique Mme Jennings. Nous sommes également en désaccord avec les propositions qui limiteraient l'accès à la justice des Québécois d'expression anglaise et les changements proposés aux permis temporaires limitant à six mois l'accès aux services en anglais des nouveaux arrivants. »

Par ailleurs, Mme Jennings insiste : « La communauté d'expression anglaise est fière de sa contribution à la société québécoise. Mais ce projet de loi envoie le message aux Québécois d'expression anglaise — et, en fait, à tous les Québécois dont la langue maternelle n'est pas le français — qu'ils ne sont pas vraiment les bienvenus dans notre province. »

Comparaissant avec le QCGN, l'ancien ministre et député Clifford Lincoln a poursuivi en ces termes : « Le projet de loi 96 ne reflète tout simplement pas le Québec moderne et inclusif que les membres de notre communauté ont contribué à bâtir. Nous estimons que le Québec peut promouvoir et protéger la langue française tout en respectant les droits individuels fondamentaux. Nous avons besoin d'une voie unificatrice et meilleure que celle offerte par le projet de loi 96, une voie à la fois modérée et raisonnable. »

Le Quebec Community Groups Network ([www.qcgn.ca](http://www.qcgn.ca)) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Centre d'expertise et d'actions collectives fondées sur des données probantes, il cerne, aborde et explore les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le QCGN favorise également le dialogue et la collaboration entre ses organisations membres, les particuliers, les groupes, les institutions et les dirigeants de la communauté.

**Pour plus de renseignements :**

Rita Legault, directrice des communications | [rita.legault@qcgn.ca](mailto:rita.legault@qcgn.ca)

Téléphone : 514 912-6555